

Affectation des élèves en 6^{ème} en Gironde à la Rentrée 2021

Justificatifs de domicile

Le justificatif de domicile en Gironde constitue un élément indispensable du dossier de demande d'affectation en 6^{ème}.

Seules les pièces suivantes, au nom des représentants légaux, seront reconnues et étudiées :

- avis de taxe d'habitation,
- avis d'imposition ou de non imposition,
- en cas de déménagement futur ou récent :
 - actes notariés d'achat immobilier,
 - carte grise de véhicule,
 - relevé de prestation CAF.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de l'affectation et de l'inscription de l'élève.